

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2025

PRESENTS : M. ARNAUD Jean-Yves, Mme GARACHON Corinne, M. OLIVIER Pascal, M. BOYER-MASUREL Yoann, Mme WITTRANT Sophie, Mme PEYNET Nathalie, M. MAZEROLLE Christian, M. DINYTASZ Dominique, M. MONTEIL Éric, Mme RYCKEBUSCH Emilie, Mme DUBOIS Jocelyne.

ABSENTS EXCUSES : Mme WALEWSKI Renée,

ABSENT NON EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DINYTASZ Dominique.

Lecture du procès-verbal du 19 mai 2025 et approbation

ADHESION DES COMMUNES DE BUSSIÈRES PRÈS PIONSAT, CHATEAU SUR CHER, LA CELLETTE, LE QUARTIER, ROCHE D'AGOUX, SAINT MAIGNER, SAINT MAURICE PRÈS PIONSAT ET VERGHEAS AU SYNDICAT MIXTE DE SIOULE ET MORGE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération prise par le Comité Syndical du Syndicat de Sioule et Morge en date du 21 juin 2025, concernant l'adhésion des communes de Bussièrès près Pionsat, Château sur Cher, La Cellette, Le Quartier, Roche d'Agoux, Saint Maigner, Saint Maurice près Pionsat et Vergheas au syndicat précité, pour la compétence « eau ».

Monsieur le Maire fait également part des délibérations par lesquelles les Conseils Municipaux de ces communes demandent l'adhésion au Syndicat de Sioule et Morge pour la compétence « eau » :

- Bussièrès près Pionsat par une délibération en date du 22 mai 2025,
- Château sur Cher par une délibération en date du 2 juin 2025,
- La Cellette par une délibération en date du 9 avril 2025,
- Le Quartier par une délibération en date du 30 mai 2025,
- Roche d'Agoux par une délibération en date du 28 mars 2025,
- Saint Maigner par une délibération en date du 28 mai 2025,
- Saint Maurice près Pionsat par une délibération en date du 11 mars 2025,
- Vergheas par une délibération en date du 10 avril 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-18,
Vu les délibérations des communes de Bussièrès près Pionsat, Château sur Cher, La Cellette, Le Quartier, Roche d'Agoux, Saint Maigner, Saint Maurice près Pionsat et Vergheas demandant l'adhésion au Syndicat Mixte de Sioule et Morge pour la compétence « eau »,
Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Sioule et Morge en date du 21 juin 2025 approuvant l'adhésion de ces communes pour la compétence « eau », la mise à disposition des biens et des subventions transférables correspondant à cette compétence, ainsi que le transfert des éventuels emprunts rattachés à ces biens et le transfert au Syndicat des résultats de clôture du budget « eau » de ces communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accepter l'adhésion des communes de Bussièrès près Pionsat, Château sur Cher, La Cellette, Le Quartier, Roche d'Agoux, Saint Maigner, Saint Maurice près Pionsat et

Vergheas au Syndicat Mixte de Sioule et Morge aux conditions visées dans la délibération syndicale du 21 juin 2025,

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil : validé à l'unanimité

CONVENTION GOURMET FIOLANT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Gourmet Fiolant souhaite savoir si la commune désire renouveler la convention pour la livraison des repas de la cantine scolaire.

Les prix pour l'année scolaire 2025-2026 sont :

- ✓ Repas enfant : 4.26 € H.T. soit 4.50 € T.T.C.
- ✓ Repas adulte : 5.22 € H.T. soit 5.51 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose que la participation de la commune pour les élèves domiciliés à Menat soit de 1.10 euros par repas.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- ✚ Accepte les tarifs proposés,
- ✚ Autorise le Maire à signer la convention d'une durée d'un an en livraison froide,
- ✚ Valide la participation communale de 1.10 € pour les familles habitant à Menat.

Décision du Conseil : validé à l'unanimité

Monsieur le Maire présente au Conseil les nouvelles modalités de commandes concernant les repas de l'école.

Le Gourmet Fiolant n'acceptant plus l'envoi des effectifs au jour le jour, il sera demandé à chaque famille d'inscrire leur(s) enfant(s) au mois à partir d'octobre.

Tout repas commandé sera facturé sauf en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical.

Pour les familles qui n'auraient pas rendu le document, leur(s) enfant(s) sera (ont) considéré(s) comme non inscrit(s).

L'état de présence pourra être modifié en cours de mois :

- ✚ Le vendredi matin avant 11 heures pour le lundi suivant
- ✚ et la veille avant 11 heures pour tous les autres jours.

TRAVAUX FOYER RURAL – VALIDATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le dossier concernant les travaux de d'amélioration Energétique du foyer rural. Chargé de l'ouverture et de l'examen des plis, il rappelle la procédure de mise en concurrence qui a été faite :

Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) :

- Avis d'information et retrait des dossiers sur le site <https://combrailles.achatpublic.com> le 06/05/2025,
- Date limite de remise des offres le 10/06/2025 à 17 heures,
- Ouverture des offres le 23/06/2025 à 10 heures 30

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 23/06/2025 à 10 heures 30, s'est déterminée lot par lot en faveur des offres économiquement les plus avantageuses, appréciées en fonction des critères de pondération suivants : prix : 60% ; valeur technique : 40%.

Les entreprises retenues lors de la commission d'appel d'offres sont :

SAS MAZUEL CHATELUT, SARL BROUSSE Didier, Eurl LOPITAUX, SAS DUMAS GIRY, SAS SANCELME ELEC.

Monsieur le Maire propose d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises comme prévu lors de l'ouverture des plis et pour les montants tels que définis dans le tableau suivant :

Lot	Désignation	Entreprises	Marché HT
1	Isolation/Plâtrerie/Peinture	SARL BROUSSE Didier	78 472.60 €
2	Menuiseries Extérieures/Intérieures	Eurl LOPITAUX	26 059.00 €
3	Charpente	SAS MAZUEL CHATELUT	15 050.00 €
4	Plomberie/chauffage/sanitaire	SAS DUMAS GIRY	35 200.00 €
5	Electricité générale	SAS SANCELME ELEC	18 522.00 €
TOTAL € HT			173 303.60 €

TVA en sus,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve les choix de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du projet.

Décision du Conseil : validé à l'unanimité

Récapitulatif des subventions allouées pour ce dossier :

- ✚ DETR : 57 843 € sur un montant de dépenses de 192 809 € HT (travaux + honoraires)
- ✚ REGION 70 000 € sur un montant de dépenses de 195 755 € HT (travaux + honoraires)

TRAVAUX ENERGETIQUE FOYER RURAL AVENANT LOTS 1-2-5

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du foyer rural, les lots 1-2 et 5 doivent faire l'objet d'un avenant suite aux prescriptions du S.D.I.S.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal 2025/04/03.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de conclure les avenants suivants pour un montant de 9 654.75 € HT :

Lot n°1 isolation/plâtrerie/peinture : avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 7 920.75 € HT qui a pour objet de rendre la salle 1 coupe-feu 1 heure.

Attributaire : Sarl BROUSSE Didier

Adresse : 11 Rue Etienne Maison 63390 St Gervais d'Auvergne

Marché initial – montant : 78 472.60 € H.T.

Avenant n°1 objet de la présente délibération : plus-value de 7 920.75 € H.T.

Nouveau montant du marché : 86 393.35 € H.T

Lot n°2 menuiserie extérieures et intérieures : avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 1 180.00 € HT qui a pour objet de rendre la salle 1 coupe-feu 1 heure.

Attributaire : Eurl LOPITAUX

Adresse : 1 ZA Les Fayes 63330 Pionsat

Marché initial – montant : 26 059.00 € H.T.

Avenant n°1 objet de la présente délibération : plus-value de 1 180.00 € H.T.

Nouveau montant du marché : 27 239.00 € H.T

Lot n°5 électricité générale : avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 554.00 € HT qui a pour objet de rendre la salle 1 coupe-feu 1 heure

Attributaire : Sas SANCELME ELEC

Adresse : 26 Route des Colettes 03450 Ebreuil

Marché initial – montant : 18 522.00 € H.T.

Avenant n°1 objet de la présente délibération : plus-value de 554.00 € H.T.

Nouveau montant du marché : 19 076.00 € H.T

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

Décision du Conseil : validé à l'unanimité

DENOMINATION SENTIER NAVOIRAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, quand 2022 celui-ci avait validé les travaux suivants sur le site de Navoirat :

- Réfection du belvédère par le remplacement d'une rambarde en bois (60ml).
- Remplacement des équipements vieillissants.
- Création d'un chemin pédestre (maxi 2 mètres de large) du belvédère aux rives de la Sioule avec pose de marches / rambardes dans les passages les plus raides, terrassement manuel, élagage des arbres, les branches devront être laissées sur place. Les matériaux seront en bois non traité, longueur 440 ml.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le chemin pédestre est dépourvu de nom, il propose de le nommer « Sentier Timothée ».

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

- DECIDE de nommer ce chemin « Sentier Timothée ».
- DONNE au Maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil : validé à l'unanimité

BAIL GENDARMERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de la gendarmerie est arrivé à expiration le 31 mai 2025 et qu'il doit être renouvelé au 1^{er} juin 2025 pour une durée de 9 ans soit jusqu'au 31 mai 2034, avec une révision triennale.

La location est consentie moyennant un loyer annuel de 39 600 €, soit une baisse de 5 820 €.

Décision du Conseil : validé à l'unanimité

Monsieur le Maire souhaite faire un état des lieux des bâtiments, un rendez-vous sera pris avec un huissier de justice. Une numérotation sera également mise en place sur les portes des appartements.

LOCATION GARAGE BATIMENT POSTE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de la Présidente de l'association « Fête Patronale Menatoise ».

Il rappelle que le garage situé dans le bâtiment de la poste avait été mis à disposition de l'association. Suite à la dissolution de celle-ci, la présidente souhaiterait louer ce garage à titre personnelle.

Après débat, le conseil municipal refuse cette location pour le motif suivant :

« Le Conseil Régional par l'intermédiaire de M. Sylvain DURIN a offert un mini-bus à l'association de football Menat-Neuf Eglise pour le transport des enfants. De ce fait, ce mini-bus sera garé dans ce garage.

Décision du Conseil : refusé à la majorité

COMMISSIONS / QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

« Jardins Abbaye » :

Les sondages archéologiques du site par l'INRAP sont en cours. La remise du rapport est prévue fin septembre début octobre.

En date du 25 août, l'entreprise GENESTE a commencé les travaux de reconstruction de la zone effondrée du mur nord-est.

L'entreprise PERRIN-COLAS doit démarrer les travaux de restauration du puits prochainement.

Une réunion de chantier aura lieu tous les mardis sur site à 14 heures.

« Abbaye » :

Le cabinet ACA est en train de travailler sur l'avant-projet définitif des travaux, qui pourrait être remis au conseil fin octobre.

Ecole :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour la rentrée 2025, il y aura un effectif de 76 élèves réparti comme suit :

- Classe de PS/MS et GS : 27 élèves,

- Classe de GS/CP et CE1 : 25 élèves
- Classe de CE2/CM1 et CM2 : 24 élèves

Mesdames MÉNAL Marilys et BLANC Pauline remplaceront Madame Lisa MÉNARD pour la classe de GS/CP et CE1.

Des rideaux ont été installés dans la classe des CE2/CM1 et CM2 par M. Dominique DINYTASZ.

Les parquets des classes ont été nettoyés par un administré de la commune.

L'entreprise PLASTICO ROTOTECH de Youx a offert du matériel sportif à la commune (tapis de sol, cerceaux, ballons, plots, drapeaux, coussins apprentissage lecture etc...). Ce matériel sera partagé entre l'école, l'EPHAD et le club de football section enfants.

Le Méli-Mélo :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Sonia ALIOUI a démissionné de ses fonctions de gérante de la société « Le Méli-Mélo » et qu'elle a cédé ses parts à Monsieur HAUTIER Stéphane à compter du 9 juillet 2025.

Monsieur HAUTIER Stéphane devra entreprendre les démarches nécessaires à cette modification et notamment l'obtention du permis d'exploitation.

Musée :

Le vernissage du 25 juillet s'est très bien passé, les expositions proposées ont été appréciées par le public nombreux. La fréquentation pour les mois de juillet et d'août est stable, le conseil remercie M. Jean-François CANCELLIERI pour son investissement tout au long de la saison.

Site des Tarteaux :

Le répartiteur de la sonde de l'alarme « Sioule » a été installé pour un montant de 1 126.80 €.

Le jeu a été installé sur la plage, il devra faire l'objet d'un contrôle par une société agréée.

La barrière automatique est encore tombée en panne, un technicien devrait intervenir rapidement.

Suite à des problèmes d'assainissement concernant les toilettes du snack, des travaux de remise en état du réseau se fera à l'automne.

Pour le mois de septembre, le snack sera ouvert du vendredi soir au dimanche soir.

Emploi technique :

Suite à la démission d'un employé technique, les travaux d'espaces vert seront réalisés par l'entreprise « Massif-Jardin » de Teilhet.

Bulletin Municipal :

Il est demandé à la « commission communication » de préparer le dernier bulletin pour distribution avant les prochaines élections municipales.

Etang des Grelins :

L'Amicale des pêcheurs Menatois envisage de réaliser une plateforme pour personnes handicapées au bord de l'étang et demande si une subvention pourrait leur être attribuée.

Divers

- Site internet : Un rendez-vous aura lieu avec « La Montagne » le 02/09 à 10 heures, pour une proposition de création de site d'internet.

Nouveaux arrivants : Il est demandé aux conseillers de faire le tour de leur village pour rencontrer les nouveaux arrivants.

- Conseil Régional : La remise du barnum offert aux communes par la Région a eu lieu le 27 août à Servant.
- Associations : Madame Emilie RYCKEBUSCH est chargée d'organiser rapidement une réunion de toutes les associations.
- SMGF : Une délibération doit être reprise suite à une erreur administrative.
- Marché de Noël : Suite à une mésentente entre certaines associations de la commune, l'organisation du Marché de Noël prévu le 29 novembre sera pris en charge par la municipalité.
- Animaux : Suite à l'augmentation d'animaux trouvés ou perdus rapportés en mairie, Monsieur le Maire propose de réaliser un refuge temporaire. Ces animaux pourront y être en sécurité dans l'attente de trouver leur propriétaire ou les services de l'APA.
- Repas des aînés : Suite aux travaux du foyer rural, le repas aura lieu à Neuf Eglise le 31 janvier 2026. Madame Nathalie PEYNET est en charge de ce dossier.
- Vœux du Maire : lieu à définir.

Fin de séance : 20 heures 30

Prochaine réunion : à définir